

Association Handi Compétences

| | |
|------------------------------|---|
| Président : | Claude CAILLET |
| Secrétaire Général : | Gérard PACARY |
| Chargés de Missions : | François MILAZZO Faouzia AZHARI Anouck ROSS Véronique STRASSER |
| Secrétariat : | Latiifa CHAKRI |



50, Place Mazelle - 57000 METZ
Tél. 03.87.74.33.65 - Fax : 03.87.74.30.15

Missions principales :

- Aider les entreprises de Moselle dans la gestion des compétences des salariés présentant un handicap, et de leur faciliter l'application des dispositions légales en faveur des personnes handicapées ;
- Favoriser l'insertion professionnelle ou le maintien dans l'emploi en milieu ordinaire de travail, de personnes présentant un handicap ;
- Plus généralement de mener et développer toutes études et actions utiles aux entreprises de Moselle dans le domaine de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle de personnes présentant un handicap et reconnues comme telles.

Activités de l'Association

- Favoriser la mise en œuvre de plans de communication (par secteurs d'activités avec les organisations professionnelles).
- Mettre en œuvre des prestations de type « diagnostic-conseil » auprès des entreprises fortement contributives, actuellement ou à terme, en faveur de l'insertion professionnelle des bénéficiaires de la loi du 10 juillet 1987.
- Aider les entreprises dans la veille stratégique relative à la gestion prévisionnelle des emplois et qualifications des personnes présentant un handicap.
- Accompagner les entreprises dans la réalisation des préconisations formulées suite aux diagnostics.
- Valoriser les actions menées par les entreprises pour l'insertion professionnelle des personnes présentant un handicap.
- Diagnostic conseil auprès des entreprises à « Quota 0 » sur les départements de Moselle et de Meuse.
- Accompagner les entreprises et les jeunes pour la réussite des parcours de formation par alternance.



Les phases du diagnostic-conseil

Phase d'inventaire : bilan quantitatif et qualitatif de la situation de l'entreprise au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, avec analyse de ses besoins, de ses possibilités et de ses limites.

- Phase de préconisation : proposition de réponses concrètes adaptées à la situation.
- Phase de mise en œuvre et de suivi : accompagnement dans le plan d'action choisi.